

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2022

Régulièrement convoqués, les membres du Conseil Municipal se sont réunis le vendredi 4 novembre 2022 à 20h30 en salle des délibérations sous la présidence de M. MAIRE Olivier, Maire.

Etaient présents : M. MAIRE Olivier, Maire – Mme BATAILLY Christine, M. LAURENT Hervé, Mme BERTRAND Pascale, Adjointes – Mme BOCHARD Julie, conseillère déléguée – M. GIROUDON Maurice, M. RAFIIE Hamid, M. SARRASIN Didier, M. CATHERIN Thierry, Mme COQUARD Marie-Christine, Mme CABOUX Nathalie, M. PETIT Aurélien,

Etaient absentes excusées : Mme BORODINE Geneviève, Mme CASADO Pascale,

Etait absent : M. BARRAS Jean-Marie.

Secrétaire de séance : Mme BOCHARD Julie

M. le Maire accueille les membres présents et nomme le secrétaire de séance.

Il demande à ajouter à l'ordre du jour :

- Avis du conseil municipal sur le dépôt d'un CUB par Mme Chanel,
- Distribution des bons cadeaux de Noël aux Aînés.

Les membres présents sont d'accord à l'unanimité d'ajouter ces deux points.

1. ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 6 OCTOBRE 2022

➤ Après lecture du procès-verbal, il est adopté à l'unanimité.

2. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

- ↓ M. le Maire a lancé le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation thermique d'un bâtiment R+2 et pour l'agencement d'un local commercial au rez-de-de chaussée situé 3 rue de l'Hôtel de Ville. Cela concerne le bâtiment de l'ancienne poste.

Le programme comporte :

- 1/ La rénovation complète thermique du bâtiment
- 2/ L'agencement d'un local commercial nu de type boutique et atelier de fabrication dans la partie rez-de-chaussée. Le local commercial sera agrandi d'une partie de la cour et de deux garages. Le tout sera mis aux normes pour la partie fabrication de l'activité commerciale.
- 3/ Le suivi de la toiture pour une réfection partielle ou totale.

M. le Maire a également confié au géomètre SCP Desmures le relevé topographique et la réalisation des plans numériques du bâtiment (972€ TTC).

3. PLANIFICATION DES PROJETS D'INVESTISSEMENT

M. le Maire présente les différents projets d'investissement connus à ce jour à planifier et restant encore à estimer.

| 2023 | coût HT | Aides | Commune |
|---------------------------------------|---------|------------------|---------|
| Espace sportif | 375 000 | 293 000 | 82 000 |
| Réhabilitation bâtiment ex poste | 700 000 | | |
| Chauffage ancienne cure ? | | | |
| Démarche performancielle ? | 137 000 | | 137 000 |
| Acquisition immeuble | 40 000 | | 40 000 |
| AMO / MOE redynamisation centre bourg | | | |
| Déplacement arrêt de bus E. Perras | | amende de police | |
| Traitement de la toiture de l'église | | | |

2024

Réhabilitation bâtiment ex poste
Travaux réseaux centre bourg
Démolitions

2025

Travaux aménagement centre bourg

L'ensemble des conseillers échange sur ces projets. M. PETIT dit qu'il serait peut-être intéressant de réfléchir à un réseau de chaleur pour l'église, la cure et la mairie et revendre la chaleur aux riverains du périmètre.

M. le Maire dit qu'un réseau de chaleur est long à mettre en route et que la chaudière de la cure est déjà en mauvais état voire hors service.

M. LAURENT explique le mauvais état de la toiture de l'église et cela va nécessiter des travaux de traitement en 2023, il est en attente de devis de la part de la société COFFRE-SUBTIL. Mme BATAILLY

dit que l'entreprise COQUARD va quant à elle intervenir pour le traitement des boiseries début décembre 2022.

M. le Maire informe qu'il a eu un rendez-vous avec les entreprises SUCHET et COFFRE-SUBTIL pour l'état de la charpente du bâtiment de l'ancienne poste. Elle est en mauvais état mais cela peut attendre la rénovation prévue 2023-2024.

Un courriel est envoyé au SYTRAL pour engager la création de l'arrêt de bus avenue E. Perras pour septembre 2023 et faire les travaux en 2023 et demander les amendes de police pour ce projet.

Nous demandons un avant-projet du bâtiment de la poste pour fin janvier début février car les demandes des dotations d'investissement de l'Etat ont été avancées à février 2023 (et non plus mai).

4. SOBRIETE ENERGETIQUE AVEC LE SYDER

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les propositions de sobriété énergétique envoyées par le SYDER. Certaines d'entre elles sont déjà opérées dans la commune :

- 1/ extinction d'éclairage dans trois quartiers de 23h à 6h du lundi au vendredi ;
- 2/ deux quartiers et une place passés à l'éclairage solaire photovoltaïque ;
- 3/ la température de chauffage des salles a été diminuée (19° dans la salle des fêtes, 16° dans la salle des sports)
- 4/ l'éclairage de Noël est temporisé avec extinction la nuit.

Par ailleurs, le SYDER a proposé une « démarche performancielle » laquelle permettrait de remplacer tous les candélabres actuels en candélabres à LED et télé-gérés (gestion à distance pour le SYDER, informations météo et pollution).

Lors de la rencontre en mai, M. le Maire a demandé à retirer de l'estimation la RD 504 vu que les candélabres seront remplacés dans le projet de rénovation du centre bourg. Il resterait 251 points lumineux à changer en LED et modifier les armoires en conséquence. Le coût total avec ingénierie a été estimé à 137.000€ avec possibilité d'aide de 10.000€ de C2E. L'économie d'énergie annuelle a été estimée à 4100 heures pour un montant de 9000€. Le projet serait amorti au bout de 15 ans.

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1- N'EST PAS FAVORABLE à la « démarche performancielle » dans son ensemble proposée par le SYDER,
- 2- DECIDE, 9 voix POUR, 2 CONTRE et 1 abstention, de procéder à l'extinction des quartiers déjà pourvus des armoires programmables de 22h00 à 6h00 tous les jours de la semaine.
- 3- DEMANDE au SYDER de déconnecter un éclairage sur deux dans le bourg.
- 4- SOUHAITE de la part du SYDER une estimation du coût de remplacement « dans la démarche performancielle » des candélabres qui ne sont pas dans le périmètre d'extinction nocturne ni dans le périmètre de réaménagement du centre bourg.

5. DEMARCHE PARTICIPATIVE

M. le Maire considère qu'il est temps de mettre en place la boîte à idées. M. GIROUDON rappelle les objectifs de la démarche et le fonctionnement de la démarche participative souhaitée.

Les objectifs

- Faire participer les habitants de Cublize à l'élaboration d'idées, de projets nouveaux au bénéfice de la collectivité dans les différents domaines de la vie de la Cité : communication, animation, vie associative, vie culturelle, tourisme, environnement, travaux, enfance, solidarités
- Examiner leur faisabilité en concertation avec les citoyens
- Si possible, travailler en groupes à leur mise en œuvre

NB : L'idée ou le projet doit comporter un caractère novateur et concerner toute la collectivité locale ou une grande partie de celle-ci.

Démarche

1/ Recueil des idées

- Déposer son idée dans la boîte à idées du couloir de la Mairie, à l'aide d'un formulaire
- Ou contacter un des conseillers municipaux en charge de la démarche pour un entretien qui permettra de recueillir l'idée

2/ Examen de la faisabilité dans le cadre des commissions municipales et/ou éventuellement du Conseil Municipal :

- Prioriser les projets
- Informer les porteurs de projet de la suite donnée à leur proposition
- Sous la conduite des conseillers en charge de la démarche, avec le porteur de projet et quelques volontaires cublizards (maximum 6), débattre de l'idée, examiner sa faisabilité

(moyens matériels et humains à mettre en œuvre, retour d'expérience de projets proches, financement éventuel, etc.).

3/ Mise en œuvre collective.

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal EST FAVORABLE à l'unanimité de mettre en place cette démarche participative. Une boîte à lettre sera installée dans le hall de la mairie et un formulaire rédigé (site web ou mairie).

6. RAPPORTS DES PRIX ET DE LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2020 ET CELUI DU SERVICE DECHETS MENAGERS 2021

✚ RPQS Déchets ménagers 2021

Conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, le Maire doit présenter au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service des déchets ménagers. Cette compétence est assurée par la Communauté d'Agglomération de l'Ouest rhodanien. Elle nous a adressé son rapport pour l'année 2021 conformément aux dispositions de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. PETIT, conseiller municipal et délégué à la commission déchets de la C.O.R. présente ce rapport. Projets réalisés en 2021 : optimisation des collectes et des déchetteries. Début 2022 les consignes de tri des emballages ménagers recyclables ont évolué pour éviter les refus de tri qui coûtent cher. Budget global du service 6 millions d'euros.

Après avoir entendu le rapport de M. PETIT, le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport annuel pour l'année 2021 sur le prix et la qualité du service des déchets ménagers, lequel sera par ailleurs laissé à la disposition du public en mairie et disponible sur le site web de la C.O.R..

✚ RPQS Assainissement 2021

Conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, le Maire doit présenter au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement (collectif et non collectif). Cette compétence est assurée par la Communauté d'Agglomération de l'Ouest rhodanien. Elle nous a adressé son rapport pour l'année 2021 conformément aux dispositions de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. le Maire, vice-président de la COR, présente ce rapport. Le service comprend 13505 abonnés au service assainissement collectif et 6000 usagers en non collectif. Il comprend 39 stations d'épuration dont 3 sont non conformes et font l'objet d'amélioration.

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire, le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport annuel pour l'année 2021 sur le prix et la qualité du service d'assainissement, lequel sera par ailleurs laissé à la disposition du public en mairie et disponible sur le site web de la C.O.R..

7. AVIS FAVORABLE A LA DEMANDE DE CUB DE MME CHANEL PARCELLES D305 D308 ET D307

M. le Maire informe les membres du conseil que Mme Cathy CHANEL a déposé une demande de CUB pour un projet de complexe touristique de loisirs sur les parcelles D305, D308 et D307. Il se situerait à la place de l'actuel bar des Motards, rue du Lac, en face de l'entrée plage du Lac des Sapins.

Ce projet comprendrait un restaurant avec terrasse semi-couverte de 143.25 m², un restaurant snack de 35,55 m² avec terrasse, l'implantation de 5 HLL de 35 m² chacune et un aménagement d'une zone de stationnement avec surface perméable.

Aujourd'hui, au vu du règlement national d'urbanisme, le projet n'est pas sûr d'obtenir de certificat d'urbanisme opérationnel (CUB) conforme sur les parcelles D305, D308 et D307. Toutefois, selon l'article L111-4 4° du code de l'urbanisme, le conseil municipal peut motiver un avis favorable qui sera joint à la demande de CUB.

Vu l'article L111-4 4° du code de l'urbanisme,

Vu la demande de CUB n°069 070 22 00047 par Mme Chanel,

Considérant la demande de CUB déposée par Mme Cathy CHANEL pour réhabiliter un ancien snack sur la parcelle D305 et aménager les parcelles D308 et D307 en partie en complexe touristique,

Considérant que lesdites parcelles se situent en proximité avec le site touristique du Lac des Sapins, dans la zone touristique de l'ancien POS,

Considérant que le projet s'intègre bien dans le paysage et ne porte pas atteinte à la sauvegarde des espaces verts vu que le restaurant est construit sur l'emplacement de l'ancien, que le stationnement sera perméable et que les HLL créés s'intégreront à l'environnement ambiant,

Considérant que les parcelles concernées sont desservies par les réseaux secs et humides existants, et par une voirie départementale,
Considérant que le projet répond à des besoins de services pour la commune (un restaurant gastronomique ouvert toute l'année et des hébergements touristiques),
Considérant que ce projet à vocation touristique s'insère bien dans le développement économique et durable de la commune labellisée Station verte, qu'il n'empiète pas sur l'espace agricole,
Considérant que ce projet n'est pas à financer par la Commune mais qu'il apporte de nouveaux services, qu'il va améliorer l'attractivité économique du territoire, créer des emplois et tendre à augmenter la population,
Considérant que ce projet va améliorer la salubrité du lieu,
M. le Maire demande l'avis au conseil municipal sur cette demande de Cub.

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis très favorable à la délivrance d'un certificat d'urbanisme opérationnel n°0690702200047 à Mme Cathy CHANEL, 741 rue du Lac, pour la modernisation d'un espace commercial existant et le déploiement d'une activité d'hébergement touristique en proximité du site du Lac des Sapins.

8. OPERATION BONS CADEAUX DE NOEL DES AINES 2022

Mme BERTRAND, adjointe déléguée aux Solidarités, propose de reconduire l'octroi de bons cadeaux de Noël 2022 aux personnes de 70 ans et plus, domiciliées à Cublize. Il serait offert deux bons cadeaux de 15€ à consommer dans les commerces de Cublize participant à l'opération. En 2022, l'opération concernerait 184 bénéficiaires, soit une enveloppe de 5520€.

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1- APPROUVE, à l'unanimité, la reconduction de l'opération Bons Cadeaux de Noël 2022 aux Aînés.
- 2- PRECISE que cette opération concerne 184 bénéficiaires (personnes de 70 ans et plus domiciliées à Cublize) dont la liste est annexée et 13 commerçants participants à l'opération (liste annexée).
- 3- VOTE une enveloppe financière de 5520,00€ répartie en 368 bons de 15,00€.
- 4- CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant, l'adjointe déléguée aux Solidarités, de signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.
- 5- PRECISE que les crédits nécessaires à la présente délibération seront inscrits au budget communal 2023.

9. INFORMATIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

Mme BATAILLY

L'entreprise COQUARD interviendra pour le traitement des boiseries de l'église à partir du 5 décembre.
Dépôt de plainte en gendarmerie pour des tags rue de la Platte, sur le lavoir et la salle des sports.
Courriers envoyés dans le cadre du dispositif Bébé Lecteur pour venir chercher le livre offert par la médiathèque départementale.
Concours de pétanque des Semaines Billeues vendredi 28 octobre (16 personnes).
Café citoyen avec l'EHPAD le 7 ou le 14 janvier 2023 (date à valider).
7 associations et 5 commerçants participeront à ASSOCIANOEL.
Vente de livres à la bibliothèque.
Bulletin municipal en cours de mise en page.

Mme BERTRAND

Un logiciel de facturation pour la gestion du camping a été trouvé.
HEKIPIA est venu faire les dernières réparations dans les chalets.
Le camping ferme ce 6 novembre.
Goûter des Aînés le 10 décembre.

Mme COQUARD

Les enfants du centre de loisirs contents d'avoir retrouvé un centre tout rénové. AG AERES le 17 novembre et CA le 24 novembre.
Ouverture d'un centre Aux Sauvages.

M. PETIT

Nouvelle équipe à l'OGEC AEP Echo du Reins et des commissions mises en place.

M. LAURENT

Poteaux disponibles au local technique pour le rucher.
Maîtrise de la température du chauffage dans les salles.

M. CATHERIN

Ameublement du terrain pour plantation et aide des enfants à planter.
Réflexion sur la récupération d'eau pour arroser les arbustes.

Mme BOCHARD

Présentation du fonctionnement du CME dans les classes concernées des deux écoles (les élèves du CE2-CM1-CM2 résidant à Cublize peuvent être candidats).

Réunion 22/11 à 18h.

Participation au conseil d'école de l'école les Prés verts et à l'AG de l'OGEC AEP Echo de Reins.

Problème sur les vitres de la maternelle.

10. AFFAIRES DIVERSES

M. MAIRE

Le club sportif de la Boule Vitale jouant en Nationale, la fédération demande un tableau de comptage de points, coût 5500€.

Les deux co-présidentes ont alarmé sur la sécurité des bâtiments de l'école privée. Une commission de sécurité passera en novembre.

Prochains conseils municipaux : à 20h30

2 décembre

Fin de la réunion à 23h55.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Maire', written in a cursive style.

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines.

